



LOA / LLD : frais excessifs et blocage du véhicule

Par Ano225

Bonjour à tous,

Je souhaite partager notre situation afin d'obtenir des conseils sur nos droits et démarches possibles.

Il s'agit d'une Location avec Option d'Achat (LOA) pour un véhicule, signée en décembre 2024, mais le document indique ?Conditions particulières LLD?.

Durée : 48 mois.

Loyer mensuel : 849 ? TTC, toujours payé en temps et en heure.

Rachat en fin de contrat : 6 849 ? TTC.

Surplus kilométrique : 0,25 ?/km TTC.

Frais de résiliation : 800 ? TTC.

À noter : aucun avenant n'a jamais été signé pour formaliser l'option d'achat ou le traitement du surplus kilométrique.

Aujourd'hui, la voiture a été bloquée sans préavis. Mon mari n'a pas été prévenu et s'en est rendu compte lorsqu'il a voulu l'utiliser pour aller travailler.

Lorsqu'il a contacté l'agence, celle-ci a expliqué que le blocage était dû au dépassement de kilométrage et qu'il fallait payer 2 000 ? correspondant au surplus kilométrique pour débloquer la voiture, plus 99 ? de frais de déblocage.

L'agent a adopté un ton menaçant, affirmant que si nous ne payions pas immédiatement, la voiture resterait bloquée et qu'ils pourraient nous dénoncer pour vol de véhicule, ce qui est totalement faux.

Mon mari avait déjà payé 99 ? de frais de déblocage initialement demandés et avait envoyé la preuve par WhatsApp pour la réactivation. Tous les loyers ont été payés en temps et en heure. La seule raison invoquée par l'agence est le dépassement de kilométrage, alors que le véhicule sera racheté et qu'aucun avenant écrit ne formalise cette demande.

Nous nous demandons : est-ce légal ou abusif de bloquer le véhicule et d'adopter un ton menaçant dans ces conditions ? Quels sont nos droits concernant le surplus kilométrique et le paiement exigé pour débloquer la voiture ? Sommes-nous en droit de refuser de payer les 2 000 ? + 99 ? tant qu'aucun avenant écrit n'a été signé ? Que pouvons-nous faire pour formaliser l'accord de rachat et sécuriser nos droits ?

Merci d'avance pour vos conseils ou expériences similaires.

Par calete

Bonjour,

Sans connaître le texte in extenso du contrat souscrit vous répondre reste en suspens. Toutefois une remarque quand vous dites "La seule raison invoquée par l'agence est le dépassement de kilométrage, alors que le véhicule sera racheté..." ce rachat est une option comme l'indique le sigle LOA mais rien n'assure le loueur que vous opterez pour l'achat du véhicule à la fin de la période de location, il sait seulement avec certitude que le véhicule est/sera davantage kilométré que cela n'était prévu au contrat, le montant des loyers étant calculé en fonction d'un certain kilométrage à ne pas dépasser.

cdt

Par Ano225

Merci pour votre retour.

Mon mari a bien précisé dès le départ qu'il souhaitait acheter le véhicule à la fin du contrat, et cette information avait été

notée dans le dossier.

Ont-ils le droit de désactiver le véhicule à distance, sans aucune mise en demeure préalable ?

Ils ont expliqué qu'il fallait soit ramener l'argent immédiatement, soit qu'ils déclareraient la voiture volée, ce qui me semble totalement excessif.

Par ailleurs, ne devraient-ils pas réclamer le surplus kilométrique à la fin du contrat, au moment de la restitution du véhicule, plutôt que mensuellement ?